

qui, en cas de désastre, et par suite de tendances et de politiques nationales, pourraient éprouver de graves ennuis et se trouver dans l'impossibilité de maintenir leur rendement.

Les agriculteurs sont aujourd'hui bien renseignés et, règle générale, on ne peut leur faire avaler une proposition dont les prémisses sont fausses. Quelle que soit la région qu'ils habitent, ils connaissent les prix qu'exigent à l'échelle nationale l'industrie, la main-d'œuvre et le capital, parce qu'il leur faut payer ces prix pour continuer de faire partie de la nation canadienne. C'est pourquoi je prie le gouvernement, qui s'est déjà engagé dans cette voie, de poursuivre l'objectif que j'ai exposé et qui est d'assurer à l'agriculture une juste part du revenu national.

La section administrative du ministère de l'Agriculture a une tradition qui en vaut la peine et, comme sur tout ce qui en vaut la peine, le temps y a laissé son empreinte. Il est certain que le gouvernement ne se trompera jamais s'il continue dans la voie qu'il s'est tracée et s'il adopte des mesures destinées à compléter un programme vraiment national pour le Canada, programme qui affermira notre pays d'un littoral à l'autre et, qui plus est, favorisera et illustrera cet esprit et cette compréhension de la liberté, cet amour du sol, qui est à la base du mode de vie des agriculteurs canadiens.

A la salle de lecture ce soir, j'ai remarqué un article du *Star-Phoenix* du 26 juillet où il était question de M. B. M. Craig, du laboratoire régional du Conseil national de la recherche pour les provinces des Prairies. Il parle de ce que l'on fait pour faire entrer la graine de colza dans la fabrication de la margarine. Nous savons aujourd'hui que bien des sociétés de l'Est du Canada s'intéressent à cette question. Je tiens seulement à dire que le programme de recherches entrepris par le ministère de l'Agriculture se place parmi les plus importants services rendus au Canada. Il est important, non seulement pour la population agricole, mais pour tout consommateur, car tout progrès accompli, qu'il s'agisse de nouvelles variétés, de l'augmentation des rendements et d'autres améliorations du même ordre, profite à tous les Canadiens.

Je n'ajouterai rien, car, comme tous les autres membres de la Chambre des communes, j'aimerais que nous avançons dans l'examen des crédits. J'espère aussi que nous pourrions bientôt retourner dans nos circonscriptions voir les producteurs de ces denrées.

Une voix: Quelle bonne idée!

M. Nasserden: Quelqu'un a dit, je crois, "quelle bonne idée". J'espère que ce député en prendra de la graine quand son tour viendra. J'ai voulu consigner au hansard

quelques-unes des choses que les gens de ma circonscription aimeraient entendre dire à la Chambre, du moins c'est ce que je crois, de même que quelques-unes des choses auxquelles les cultivateurs canadiens attachent de l'importance, et aussi quelques-unes des choses qui, je crois, devaient être dites au sujet de la tâche énorme que le gouvernement actuel essaie de remplir en ce moment.

M. Robichaud: Monsieur le président, à cinq heures vendredi 11 juillet, lorsqu'on a renvoyé à une séance ultérieure la suite du débat sur le premier crédit du ministère de l'Agriculture pour revenir aux bills d'intérêt public et d'intérêt privé, je venais tout juste de déclarer que les prix payés aux petits cultivateurs pour le bois à pâte est loin d'être satisfaisant et couvre à peine les frais de la coupe de ce bois à pâte et de son transport sur les bords de la route. Je venais aussi de consigner au hansard la déclaration du premier ministre, telle que rapportée dans le *Daily Star* de Toronto du 27 février 1958. Cette déclaration avait été faite à Summerside, dans l'Île du Prince-Édouard. Le premier ministre avait dit qu'il espérait que le comité consultatif et l'Office de stabilisation des produits agricoles envisageraient la possibilité d'inclure le bois produit sur la ferme dans les dispositions de la loi pour que les cultivateurs sachent au moins une année à l'avance quel serait le plus bas prix qu'ils recevraient.

Ce soir, j'ai une autre déclaration que le premier ministre a faite à Charlottetown, dans l'Île du Prince-Édouard et que je tiens à consigner au hansard. J'espère que le premier ministre écoute à l'autre bout du fil et entrera brusquement à la Chambre pour confirmer ou rejeter cette déclaration. La déclaration, qu'a rapportée le *Star* de Toronto, en date du 28 février, se lit ainsi:

M. Diefenbaker... a donné à des auditeurs de Charlottetown et de Summerside une interprétation de la loi sur la stabilisation des prix agricoles que les membres du Parlement trouveront nouvelle.

"Jamais au Canada, quelque prononcé que soit l'effondrement (des prix agricoles) dans d'autres pays, les prix ne tomberont au même niveau", a-t-il affirmé. "Il y a un prix désastreux au Canada au-dessous duquel tous les prix agricoles ne peuvent s'abaisser", a-t-il dit à Summerside.

Le premier ministre a soutenu, ici et à Summerside, que le bill prévoyait un prix de soutien minimum "à l'égard de tous les produits agricoles", qui équivalait à 80 p. 100 des prix pratiqués sur la période des dix années précédentes.

La loi que le gouvernement conservateur a présentée au Parlement l'an dernier ne semblait accorder cette protection qu'à neuf denrées agricoles, soit le beurre, les œufs, le fromage, les porcs, les moutons, les bovins, ainsi que le blé, l'avoine et l'orge non produits dans les provinces des Prairies. Le Parlement n'a certainement jamais eu l'impression que la mesure législative protégerait toutes les denrées produites par le cultivateur au cas où le marché mondial s'effondrerait.